



L'an deux mille vingt et un le 20 du mois de mai, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 12 mai, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude
M. BARTHELEMY Philippe – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe- Mme FRANCOIS Valérie – M.
FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. HENQUEL
Patrick

Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean
Claude – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude - M. FAGOT
REVURAT Yannick- M. JOLY Philippe – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard –M.
IEMETTI Jean Marc - M. BRIDARD Franck - M. DIEDLER Franck – M. GUILAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS
Antony

Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS
Magali M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -

Procurations : M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – M. VINCENT Yvon à M. MOUGINET Dominique
M. COLOMBI Philippe à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – M. GUEZET
Philippe à M. FEGER Serge – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja à M. BARTHELEMY Philippe -

Excusée : Mme LORETTE Delphine

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 6

Excusés : 1

Votants : 47

Date d'affichage : le 26 mai 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 47

Contre :

Absentions :

CT/PR

03/05/2021

INSTITUTION

Abrogation de la délibération de nomination d'un suppléant à la CAO

Vu la délibération communautaire du 25 février 2021 portant élection d'un nouveau membre de la commission d'appel d'offres

Vu le courrier de la préfecture en date du 16 avril 2021 rappelant la voie juridique la plus sécurisante pour remplacer les membres de commission d'appel d'offres,

Claude THOMAS, président, rappelle la démission d'un membre titulaire de la CAO en janvier 2021, remplacé par un membre suppléant, via la délibération du 25 février 2021 ; laquelle a également élu un nouveau membre suppléant. Or, le préfet de Meurthe et Moselle, dans le cadre du contrôle de légalité, indique qu'il n'y a pas lieu de procéder au remplacement du suppléant devenu titulaire, portant la composition de la CAO à 5 délégués et 4 suppléants. L'élection d'un cinquième suppléant ne pouvant se faire qu'en procédant à une nouvelle élection des 10 membres de la CAO.

Claude THOMAS propose donc d'abroger la délibération du 25 février 2021.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Abroge** la délibération communautaire du 25 février 2021 relative à l'élection d'un nouveau membre de la commission d'appel d'offres

Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2021.06.01 17:17:36 +0200
Ref:20210601_171002_1-1-O
Signature numérique
le Président

